

Ces trois dispositions ne faisaient pas partie de la loi antérieurement en vigueur.

L'hon. M. LAWSON: Je demande pardon au ministre, mais je n'ai pas saisi son avant-dernière remarque au sujet du blé livré à la Commission.

L'hon. M. GARDINER: Le projet de loi limite à 5,000 boisseaux la quantité de blé que chaque cultivateur pourra livrer à la Commission au taux de 70c.

M. RICKARD: Cette disposition s'applique-t-elle à l'Ontario également?

L'hon. M. GARDINER: Ces trois modifications ont été apportées à la loi, laquelle sera appliquée de pair avec cette mesure-ci, afin de venir en aide aux cultivateurs de l'Ouest canadien.

Maintenant que j'ai donné ces explications, je voudrais, comme je l'ai annoncé avant la suspension de la séance, dire quelques mots au sujet du rôle qu'a joué l'Ouest canadien dans le commerce des céréales et la production du blé.

Ceux d'entre nous qui se sont établis dans l'Ouest du pays durant les premières années de ce siècle se rappellent que vers 1900 la province du Manitoba passait pour la plus grande productrice de blé au Canada. Sa production était alors de quelque 40 ou 50 millions de boisseaux. En 1906, c'est-à-dire la première année qui suivit leur formation en provinces, la Saskatchewan avait une production annuelle de quelque 35 millions de boisseaux, l'Alberta à peu près la moitié, tandis que le Manitoba se maintenait à environ 50 millions. C'est à la période de 1900 à 1906 qu'il faut faire remonter l'origine de bien des discussions qui ont eu lieu dans l'Ouest au sujet de la vente du blé.

Parmi ceux qui ont pris une part active aux discussions d'alors on compte trois hommes qui font aujourd'hui partie de la députation et occupent les premiers sièges du côté ministériel. Il y a d'abord l'ancien ministre de l'Agriculture (M. Motherwell), qui en 1900 et 1901 mena dans l'Ouest une campagne active contre les agissements des chemins de fer afin d'obtenir les wagons nécessaires au transport des céréales; on laissait alors le grain séjourner sur toutes les voies d'évitement et dans toutes les villes et tous les villages de l'Ouest canadien. Cette campagne a conduit à la fondation en 1901, je crois, de la Territorial Grain Growers Association à qui l'on doit la plupart des initiatives prises par les fermiers organisés des provinces des Prairies.

Parmi ces initiatives, la première qui se rapporte au débat de ce soir fut la fondation en 1906, par les producteurs de céré-

ales du Manitoba, d'une compagnie pour la vente de leur propre blé; peu de temps après la fondation de cette compagnie, le ministre actuel des Mines et Ressources (M. Crerar) en devenait le directeur. La compagnie fonctionna d'abord sans élévateurs, mais elle en acquit par la suite et aujourd'hui elle compte parmi les plus grandes compagnies d'élévateurs de la région des prairies. A la suite d'une union entre les élévateurs du Manitoba et ceux de l'Alberta, elle prit le nom de United Grain Growers et encore aujourd'hui elle se considère comme une association issue du mouvement agricole qui a pris naissance en 1901; elle refuse de s'identifier aux compagnies d'élévateurs se considérant en relations plus intimes avec les producteurs.

De 1908 à 1910, l'Ouest canadien fut le théâtre d'une lutte active en faveur d'élévateurs d'Etat. Au cours de cette période le Manitoba s'empara des élévateurs sur son territoire et devint exploitant d'un réseau d'élévateurs. Pendant ce temps, en Saskatchewan, se poursuivait une lutte active dans le même sens. Le gouvernement de cette province nomma une commission pour s'enquérir sur l'à-propos d'un tel système. La commission se prononça en faveur de ce que l'on connaît aujourd'hui comme le système coopératif d'élévateurs de la Saskatchewan; l'honorable M. Dunning, notre ministre des Finances fédéral, fut le premier directeur-gérant de cette compagnie. Le gouvernement actuel compte donc dans ces trois personnages ceux qui ont joué un rôle de tout premier plan dans le développement du mouvement coopératif agricole dans l'Ouest canadien, en tant que ce mouvement se rapporte au commerce du blé.

J'ai jugé utile de retracer l'évolution des discussions relatives au commerce des grains exploité par les producteurs eux-mêmes, afin de rappeler qu'il existe encore la Bourse des grains de Winnipeg, fondée en 1901 et transformée en sa forme actuelle en 1904, ainsi que l'United Grain Growers, la première société de cultivateurs établie dans l'Ouest canadien. L'ancienne Saskatchewan Cooperative Elevator Company n'existe plus, étant aujourd'hui comprise dans le réseau d'élévateurs du syndicat de la Saskatchewan. Nous avons aussi un grand nombre de compagnies d'élévateurs qui ont graduellement pris de l'ampleur, si bien qu'aujourd'hui plus de 5,000 élévateurs régionaux fonctionnent dans les villes et villages des Prairies.

L'hon. M. LAWSON: Bien que leurs actionnaires soient des producteurs de blé, les compagnies sont des sociétés commerciales, n'est-ce pas?